

# Aperçu du Programme Sécurité avant tout

**Ken Langer**

**Chef de service, Sécurité avant tout**

**CSPAAT, Centre Ouest,**

**Division de la prévention**

**416-344-4601**

**800-663-6639, poste 4601**

**ken\_langer@wsib.on.ca**

# Aperçu du programme Sécurité avant tout

- **Programme de prévention de la CSPAAT depuis 1989.**
  - Plus de 8 000 vérifications avec un taux de succès de 75 p. 100
- **Objet :** Motiver les employeurs dont la fiche de santé et de sécurité laisse à désirer à mettre en place des programmes de gestion de la santé et de la sécurité.
- **Processus :** On procède à une évaluation initiale du programme et des pratiques en matière de santé et de sécurité de l'entreprise. Les résultats de l'évaluation déterminent la stratégie d'intervention appropriée – qu'il s'agisse d'une vérification, de la gestion du risque ou d'un plan de surveillance.

# Autorités juridiques et stratégiques

## **Article 82, Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail**

- Examiner les programmes de sécurité de l'employeur et rajuster les primes

## **Article 135, Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail**

- Se rendre dans les lieux de travail et s'assurer qu'on y retrouve des mesures suffisantes pour assurer la sécurité des travailleurs.

## **Politique de la CSPAAT, 13-01-02**

- Établir le processus de sélection et la façon dont la surcharge est établie en cas de non-conformité aux exigences relatives à la vérification.

# Sélection annuelle

## Matrice de sélection 2006-2007

Description des conditions	Période	Taux de LAIT de l'entreprise / taux de LAIT de la moyenne du groupe de taux	Taux de LSIT de l'entreprise / taux de la LSIT de la moyenne du groupe de taux	Nombre de lésions graves / amputations (catégorie de la CSA )	Lésion grave qui a coûté jusqu'à présent > 20 000 \$	Nombre de LAIT	Nombre de LSIT	Groupe de taux ayant l'ETP le plus grand	Dans le PESCC	Dans le GS	Entreprise vérifiée au cours des deux dernières années sauf échec de la vérification	Heures de travail > 20 000	10 jours ou plus de LAIT par année
		1	2	3	4	5	6	8	9	10	11	12	13
Volet 1	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2005	1,25		> 0	\$	3		Le plus grand	N	N	N	O	O
Volet 2	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2005	1,25				3		Le plus grand	N	N	N	O	O
Volet 3	2004 et 2005		4				>=5	Le plus grand	N	N	N	O	N

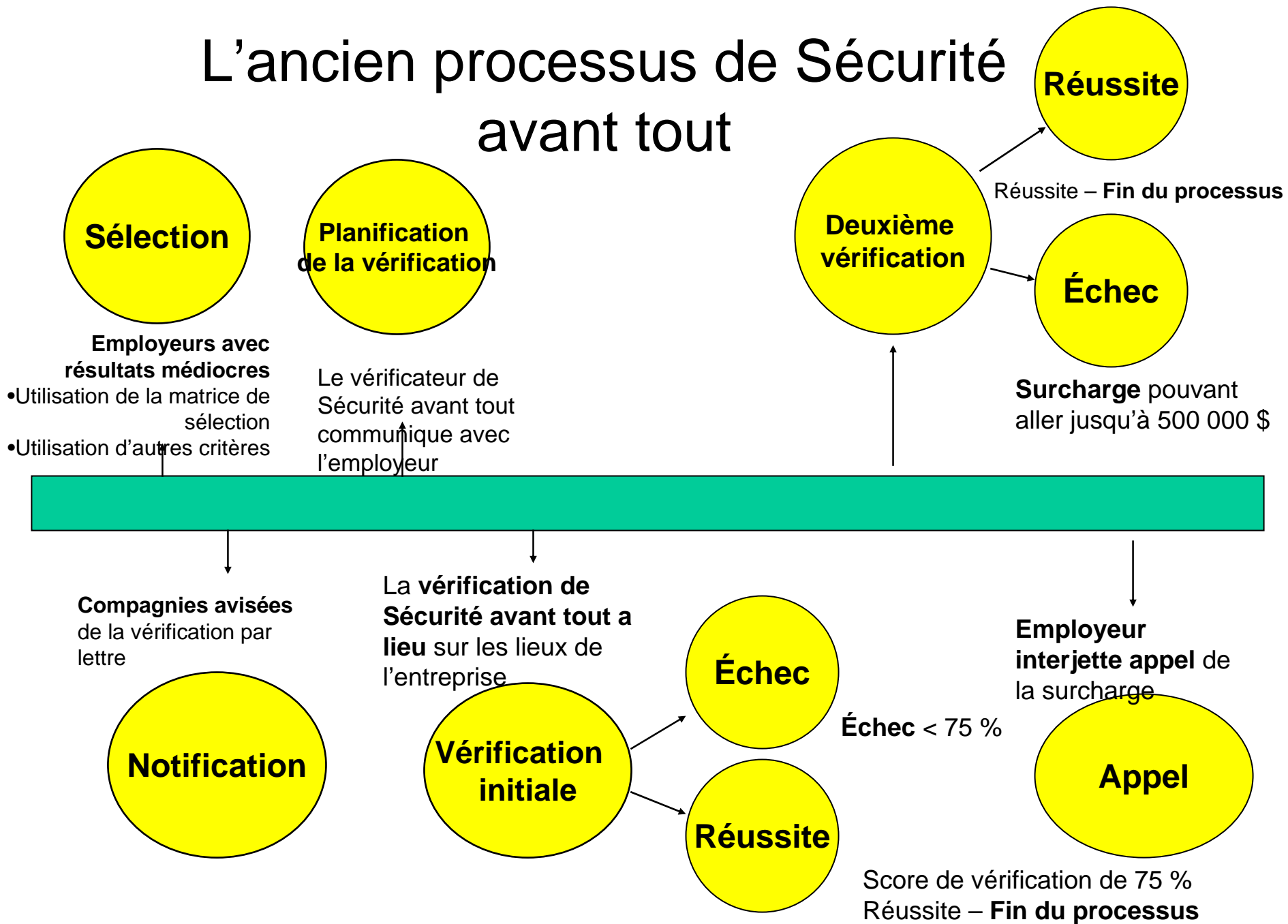
# Sélection dynamique

- Décès
- Fréquence et conformité aux ordonnances du ministère du Travail
- Conformité aux règlements sur les premiers soins
- Plaintes des travailleurs et des autres

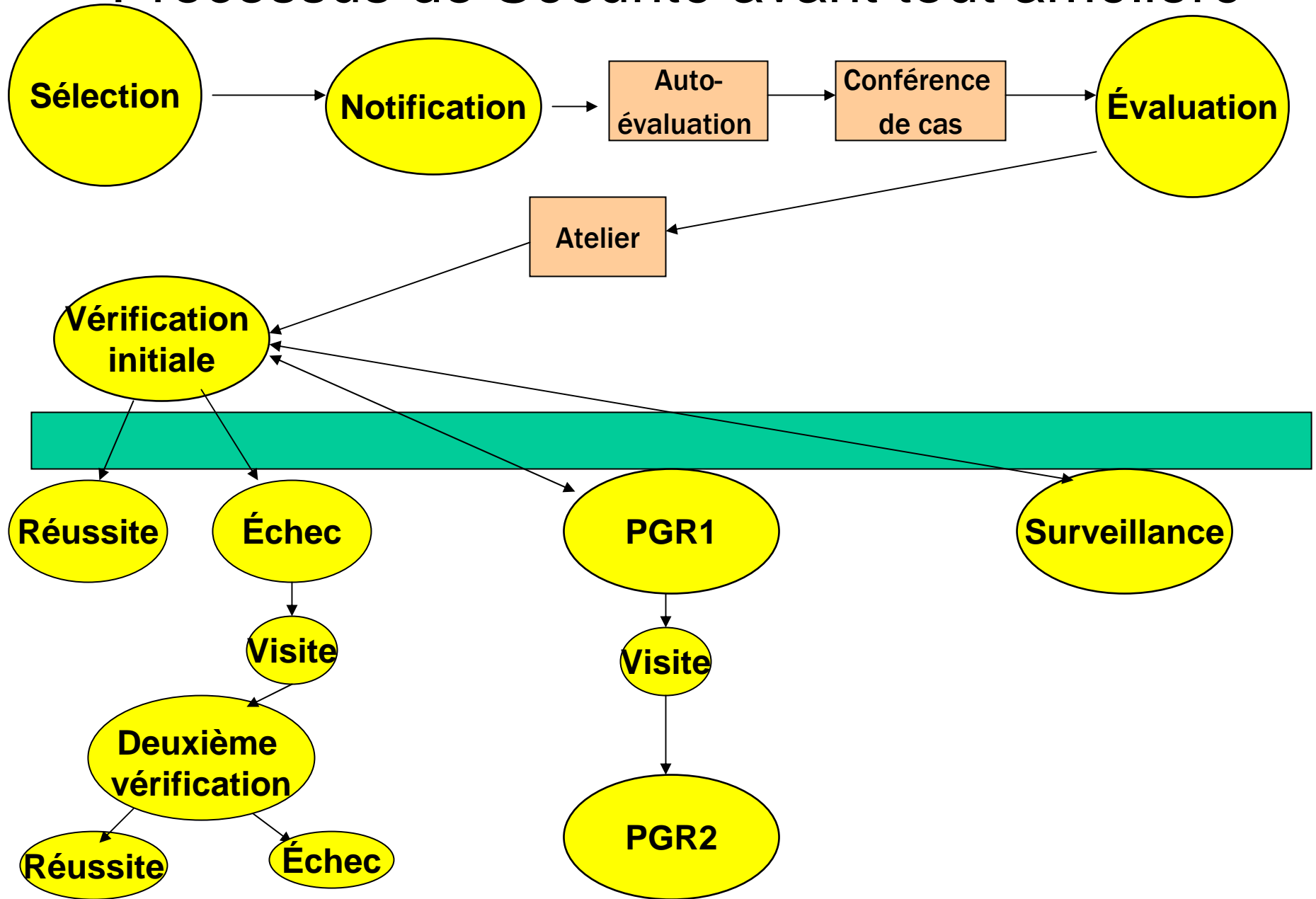
ou

- Tout autre renseignement pouvant venir à l'attention de la CSPAAT (p. ex. inspecteurs, entreprises s'inscrivant auprès de la CSPAAT après la date d'accident)

# L'ancien processus de Sécurité avant tout



# Processus de Sécurité avant tout amélioré



# Outil de vérification principale de Sécurité avant tout

Les détails sur la vérification apparaissent aux pages 6 à 9 :

\* Les mots en caractères gras retrouvés dans tout le document sont définis aux pages 63 à 70.

## Documents

Examiner les politiques, les procédures, les normes, les dossiers et autres.

## Entrevues

Vérifier la compréhension et les connaissances de votre programme chez les travailleurs et les directeurs.

## Observations

Vérifier le travail réalisé conformément aux normes du programme et que les machines, l'équipement et le milieu de travail ne posent aucun danger.

# Format des questions

- Élément
- Lignes directrices
  - Objet
  - Note

# Élément de preuve

## Posez-vous trois questions

- Ai-je des procédures et sont-elles par écrit?
- Les personnes appropriées ont-elles suivi une formation sur les procédures?
- Les procédures sont-elles utilisées dans le milieu de travail?

# Éléments de la vérification

## 1. Politique en matière de santé et de sécurité

Employeur, superviseur et employé

## 2. Responsabilités en matière de santé et de sécurité

Directeurs, superviseurs, employés, locateur de services, entrepreneurs et visiteurs

## 3. Affichage des documents de santé et de sécurité

LSST, SIMDUT...

# Éléments de la vérification

- 4 . Identification et contrôle des dangers**  
Identification des dangers, analyse et contrôle des risques
  
- 5 . Comité mixte sur la santé et la sécurité au travail ou représentant en matière de sécurité et de santé**  
Mandat, membres agréés, inspections, réponse de la direction
  
- 6 . Formation en santé et sécurité**  
Directives initiales sur l'emploi, législation, enquête sur les incidents et inspections

# Éléments de la vérification

## 7 . Premiers soins

Règlement de l'Ontario 1101, trousse adéquate, secouristes

## 8 . Inspections

Comité, représentant, direction, avant l'emploi de l'équipement

## 9 . Entretien préventif

Quoi, qui et quand

# Éléments de la vérification

## **10 . Enquête sur les lésions et les incidents**

Qu'est-ce qui est arrivé et comment peut-on éviter que cela ne se reproduise?

## **11 . Haute direction**

Leadership!

## **12 . Retour au travail rapide et sécuritaire**

Rôles et responsabilités

# Résultat

**On complète la vérification en faisant ce qui suit :**

- L'examen des documents
- Les dossiers de formation
- Parler et observer les employés
- L'observation du milieu de travail

# Lignes directrices

- Il faut aborder toutes les lignes directrices
- On n'obtient pas de points dans les cas suivants :
  - s'il n'existe aucune procédure ni de politique documentées;
  - si les personnes appropriées n'ont pas été formées;
  - si la procédure n'est pas utilisée dans le milieu de travail.

# Élément de preuve

## Posez-vous trois questions

- Ai-je des procédures et sont-elles par écrit?
- Les personnes appropriées ont-elles suivi une formation sur les procédures?
- Les procédures sont-elles utilisées dans le milieu de travail?

Questions

?

# Merci!

et appelez-nous si nous pouvons vous être utiles.